

Fiche officielle de l'affaire

[Ouvrir l'affaire n° A40-142261/2012 dans KAD ↗](#)

Si KAD est temporairement indisponible, utilisez les archives GOYA.

Cour suprême de la Fédération de Russie

Ordonnance du 7 décembre 2015 n° 305-AD14-3104

Affaire n° A40-142261/2012

Moscou

Le texte intégral est reproduit à partir du texte judiciaire publié. Il s'agit d'une reproduction consultable, et non d'un fac-similé KAD.

Le juge A. G. Pershoutov de la Cour suprême de la Fédération de Russie, après examen du recours de PAO Pharmstandard (anciennement OAO Pharmstandard) contre la décision du tribunal d'arbitrage de la ville de Moscou du 29 janvier 2014 dans l'affaire n° A40-142261/2012, l'arrêt de la neuvième cour d'arbitrage d'appel du 27 mars 2014 et l'arrêt de la Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou du 10 juillet 2014 dans la même affaire, issue de la requête d'OAO Pharmstandard tendant à faire déclarer illégale et annuler la décision du FAS de Russie du 25 septembre 2012 n° 1 14.32/306-12 engageant sa responsabilité administrative au titre de l'article 14.32, paragraphe 1, du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie, et statuant en application de l'article 30.15, paragraphes 1 et 2, de ce Code,

ORDONNE :

Le recours de PAO Pharmstandard (anciennement OAO Pharmstandard) est admis à l'examen.

Juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie — A. G. Pershoutov

Traduction française intégrale non officielle, fournie pour la commodité du lecteur. Seul le texte judiciaire russe fait foi.